

**SAVEZ-VOUS
QU'IL EST
OBLIGATOIRE
DE FAIRE
CONTÔLER
VOTRE
✓ ÉHICULE GNC ?**

Roulez au Gaz Naturel en toute sécurité





C'EST LA LOI !

Selon l'arrêté du 12 juillet 2010 et le règlement CEE-ONU R110, **vous devez impérativement faire contrôler vos véhicules poids lourds GNC tous les 4 ans...** Mais ce n'est pas le seul cas !

Découvrez les situations où le **Contrôle par Inspection Détaillé (CID)** est obligatoire ou conseillé.



MCI Inspections
Le bureau de contrôle spécialisé en contrôles CID de véhicules GNC

Besoin d'un CID rapidement ?
Faites appel à un spécialiste :
MCI Inspections.

- Des **contrôleurs expérimentés** et certifiés COFREND
- Un **bureau de contrôle indépendant**, disponible et réactif
- Des CID sur vos sites, **partout en France**
- Un **rapport immédiat** avec PV réglementaire saisi dans la base légale DATA-CID
- Des **tarifs adaptés** à vos besoins (multi véhicules, multi sites...)



SITUATION

#1

CID Obligatoire ✓

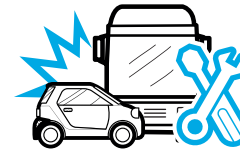
Votre véhicule a 4 ans ou son dernier contrôle remonte à 4 ans.

Nous plaçons notre expertise à votre service pour effectuer :

- Une inspection poussée des réservoirs GNC et des circuits haute pression selon les procédures légales
- Des essais de fonctionnement de tous les composants
- Une vérification des dispositifs de sécurité

Bon à savoir : l'absence ou la non-conformité de procès-verbal de CID lors du contrôle technique constitue un **défaut majeur**. Le véhicule est refusé sans interdiction de circuler avec **obligation de contre-visite**.

Notre + : Vous prenez rendez-vous, nos contrôleurs certifiés interviennent sur site, partout en France.



SITUATION

#2

CID Obligatoire ✓

Votre véhicule GNC a été impliqué dans un accident, un incendie ou a subi des dégradations. Le système GNC a été réparé, modifié.

Notre + : nos contrôleurs expertisent l'installation GNC, évaluent les dommages et se prononcent en toute **impartialité et transparence**, sur la nécessité ou non du remplacement des composants.

En cas de besoin, nous complétons notre diagnostic par une épreuve en pression du circuit GNC

Vous recevez un **procès-verbal** détaillant chaque défaut constaté, photo à l'appui, sa gravité et les actions à entreprendre.



SITUATION

#3

CID Conseillé ✓

Vous vendez ou achetez un véhicule GNC neuf ou d'occasion.

Nous vous accompagnons pour sécuriser votre achat et/ou votre livraison.

Véhicule neuf

Les aménagements et les opérations de carrossage peuvent perturber la conformité, la maintenance et la durabilité de votre nouveau véhicule.

Véhicule d'occasion

Préservez-vous des risques juridiques et des réparations coûteuses... faites appel à un expert !

Nous intervenons à vos côtés pour **compléter vos réceptions techniques** en inspectant l'intégralité de l'installation GNC et en délivrant un procès-verbal de contrôle CID et des préconisations de remise en état.

Notre + : Nos contrôleurs interviennent aussi bien chez les concessionnaires, les carrossiers ou équipementiers que dans les garages et les exploitations.



Roulez au Gaz Naturel
en toute sécurité

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, CONTACTEZ-NOUS



09 72 56 24 00



Montlhéry



contact@gnvtech.fr



gnvtech.fr

ILS NOUS FONT CONFIANCE :

- BIOCOOP
- GEODIS
- GT-LOCATION
- GUISNEL
- IVECO
- JACKY PERRENOT
- MERCEDES
- PETIT FORESTIER
- SAVAC
- STAF
- TCAT
- TRANSALLIANCE

